

**Zeitschrift:** Cahiers d'archéologie romande  
**Herausgeber:** Bibliothèque Historique Vaudoise  
**Band:** 176 (2019)

**Artikel:** Sion, Sous-le-Scex (Valais, Suisse) : III, Développement d'un quartier de la ville antique  
**Autor:** Haldimann, Marc-André / Paccolat, Olivier / Andenmatten, Romain  
**Kapitel:** VIII: Mise en valeur du site  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1036601>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## VIII. MISE EN VALEUR DU SITE

Benoît Coppey

Enfouis depuis des siècles sous de nombreuses strates, les vestiges témoignant des activités funéraires des populations disparues étaient devenus si discrets au pied du rocher de Valère, que leur repos éternel à l'extérieur de l'enceinte historique pouvait sembler acquis. C'était sans compter le développement urbain du 20<sup>e</sup> siècle qui, en investissant les lieux, induit la mise au jour de structures exceptionnelles insoupçonnées. L'irruption au cœur de la ville d'une basilique funéraire chrétienne du 5<sup>e</sup> siècle éclata comme un éclair dans la nuit et suscita de multiples interrogations. La conservation exceptionnelle de la basilique engendra la volonté de prévoir sa mise en valeur. Depuis la découverte archéologique du monument en 1984, de nombreux projets, nourris de réflexions approfondies, ont ponctué la destinée de ce lieu.

### LES PROJETS SUCCESSIFS

Que faire des vestiges de cette basilique réveillée de sa longue léthargie ? Comment les présenter, les valoriser, les faire connaître et comprendre ? Comment les conserver, les préserver des affres du temps, les transmettre aux futures générations de citoyens-nes et de chercheurs-euses dans toute leur authenticité et leur intégrité ?

Dans leurs choix, les acteurs successifs confrontés à ces questions devaient résoudre deux équations doubles : la préservation du site et du développement urbanistique du quartier d'une part ainsi que la conservation optimale des vestiges et leur présentation idéale d'autre part.

Nombreuses sont les questions ... tout aussi nombreuses sont les réponses. Résumons brièvement ici l'historique des réflexions et des démarches entreprises :

1968	Premier plan du quartier du Scex	1978	Classement de la partie <i>intra-muros</i> du quartier en zone «Vieille ville»
1977	Etude de restructuration du quartier des Tanneries et du Scex	1983	Acquisition d'une partie des terrains par une caisse de retraite
		1984	Sondages et découverte du site archéologique ; début de la fouille
			Pétition <i>Sedunum Nostrum</i> pour sauver le site
		1987	Propositions faites par l'Etat pour acquérir le terrain, sans suites
		1988	Étude de faisabilité pour l'aménagement du site
		1989	Révision complète du plan de quartier, suivie d'une nouvelle homologation
		1993	Avant-projet pour la couverture du site
		1996	Admission du principe d'une construction sur cette zone ; mise à l'étude d'un complément de plan de quartier
		1998	Homologation du complément de plan de quartier
		1999	Octroi du permis de construire de l'immeuble « Perle-du-Scex »
		2000	Fin des travaux archéologiques de terrain, début de la construction
		2001	Commande parallèle d'avant-projets pour la mise en valeur et la conservation de la basilique funéraire
		2004	Elaboration du projet d'aménagement complet du site (y. c. construction d'un espace d'exposition)
		2005	Abandon du projet intégral suite à une divergence de vue entre le canton et la commune
		2006	Réduction du projet en vue de sa réalisation partielle, sans espace d'exposition, mise à l'enquête et autorisation de construire
		2006	Travaux de marquage du plan basilical sur la partie orientale du site et aménagement d'un espace de présentation intégré à la « Perle du Scex »
		2007	Démolition des dépôts situés à l'ouest du site
		2013	Complément du marquage sur la parcelle communale

- 2016 Installation d'une rampe provisoire pour « Sion 10'000 ans d'histoire », et marquage de quelques tombes
- 2017 Abandon de l'espace de présentation
- 2019 Fin des travaux d'aménagement sur la partie ouest, installation de mobilier urbain sur le site et signalétique

## AVANT 1968 : LE QUARTIER AGRICOLE

Sans remonter aux époques anciennes présentées *supra*, reprenons notre voyage historique au début du 20<sup>e</sup> siècle, bien avant la découverte des vestiges archéologiques, à une époque où le quartier du Scex n'était occupé que par des entrepôts agricoles organisés autour d'une cour.

Dans les années cinquante, un premier bâtiment est démoli, bientôt remplacé, au début de la décennie suivante par le bâtiment « Les Falaises », qui, du haut de ses 8 étages domine ses voisins en ouvrant la porte à la modernité. De cette époque date également le complexe de « l'Etoile » (actuel magasin Coop City).

## 1968 : PREMIER PLAN DE QUARTIER DU SCEX

L'irruption de ces immeubles modernes dans ce secteur de Sion reflète la tendance du moment cherchant à assainir les quartiers insalubres, tout en offrant au cœur de la ville des constructions contemporaines spacieuses et lumineuses dans un réseau de rues élargies au profit de la sacro-sainte automobile, au risque de faire disparaître à jamais les traces du développement historique des vieux quartiers. L'organisation de ces grands « chambardements » s'orchestre autour du concept de « plan de quartier », projetant à grands traits le futur développement du bâti. Le Scex n'échappa pas à cette vision prospective.

Le premier plan d'ensemble, finalisé en 1968, prévoit l'implantation de bâtiments locatifs et administratifs au pied du rocher de Valère, en continuité avec l'immeuble tour « Les Falaises ». Du côté des Tanneries, le plan de quartier élimine les bâtiments enchevêtrés situés entre la Sionne et le rocher pour les remplacer par une chaîne de petits immeubles bordant une nouvelle route de 9 m de large longeant la rivière.



Fig. 172 – Vue aérienne 1949.



Fig. 174 – Vue aérienne 1969.



Fig. 173 – Vue aérienne 1958.

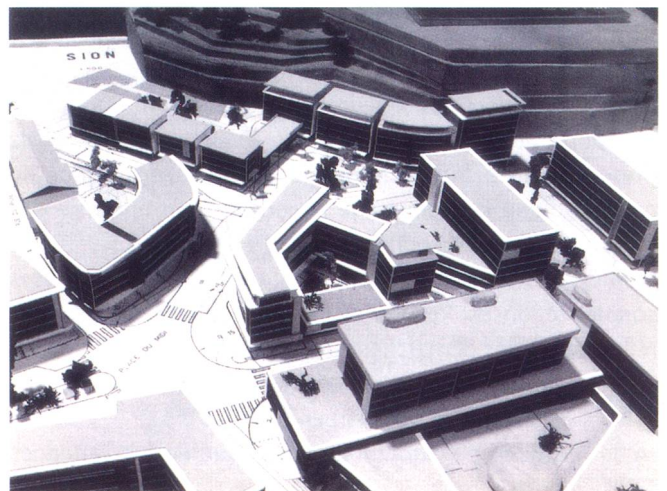


Fig. 175 – Plan de quartier de 1968.

## 1977 : NOUVEAU PLAN DE QUARTIER

La rapidité du développement urbanistique des années septante soulève bientôt de nouvelles interrogations. La notion de protection du patrimoine surgit peu à peu, comme en témoigne l'année européenne du patrimoine architectural proclamée en 1975 par le Conseil de l'Europe.

L'intérêt suscité par la préservation des traces de l'histoire oriente peu à peu le débat vers une nouvelle attitude. Le passé n'est plus « éliminé », il acquiert une force de cohésion et un intérêt qu'il s'agit de mettre en lumière et de valoriser. Ainsi le plan de quartier du « Scex et Tanneries<sup>448</sup> » est remis



Fig. 176 – Vue aérienne 1977.

en question : la partie *intra-muros* est classée en zone Vieille ville et son développement soumis à la règle de l'évolution douce, remplaçant les éléments dans un processus continu et inspiré de l'existant.

L'attitude ne change pas en ce qui concerne l'*extra-muros* : sur l'espace situé directement à l'est de l'ancien rempart, là où est située la basilique funéraire encore inconnue car

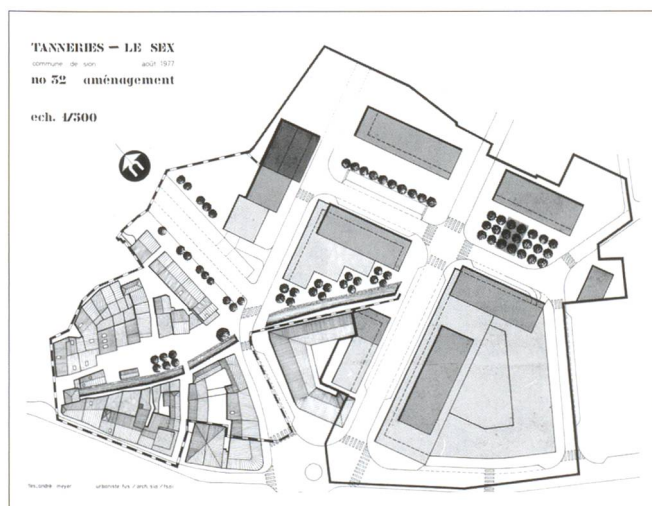


Fig. 177 – Etude de restructuration de 1977.

<sup>448</sup> Meyer 1977.

enfouie, il est prévu d'aménager un parking de proximité sur la parcelle acquise par la commune de Sion dans les années soixante afin de relier la place du Midi au nord de la ville par une route passant en tunnel sous le rocher de Valère. Cet emplacement est également pressenti pour installer le départ d'un ascenseur d'accès au château de Valère et un abri de protection civile.

Entre le parking et l'immeuble « Les Falaises », la construction de deux petits locatifs préfigure déjà l'emplacement de la future « Perle du Scex ».



Fig. 178 – Vue aérienne 1980.

## 1984 : LES DÉCOUVERTES

En 1983 la Caisse de retraite du personnel enseignant du canton du Valais (CRPE) acquiert des parcelles à Sous-le-Scex en vue d'y construire un immeuble de 75 appartements. Elle va rencontrer deux difficultés majeures : le remaniement du plan de quartier et la découverte du site archéologique.

« C'est en effet en 1984 déjà lors de sondages prospectifs en vue de la construction de la « Perle du Scex » que les archéologues reconstituent ce qui s'avère être une église cimétériale du Moyen Âge dans un état de conservation remarquable ; le site englobe en outre une spectaculaire nécropole de La Tène, des vestiges de l'âge du Bronze et du Néolithique. En somme, un ensemble funéraire exceptionnel qui a gardé sa vocation pendant six mille ans. » relevait le Nouvelliste le 21 février 2000<sup>449</sup>. Ces découvertes majeures induisent des fouilles pendant de nombreuses années

Parallèlement au travail des archéologues, la Commune de Sion et l'Etat du Valais engagent avec des architectes-urbanistes les réflexions sur la manière d'intégrer ces découvertes dans le bâti du quartier. Mentionnons ici deux études sommaires mettant bien en évidence la problématique découlant de la mise au jour de l'église funéraire.

<sup>449</sup> Véronique Ribordy, « Du béton devant les pierres ? » dans le *Nouveliste*, 21 février 2000, p.9.

## 1988 : ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Mandatés par le Service des musées, des monuments historiques et des recherches archéologiques de l'Etat du Valais, les architectes Claudine Lorenz et François de Wolff posent en 1988 dans leur étude de faisabilité<sup>450</sup> les bases de la problématique : conserver, préserver, montrer, abriter et animer. Trois variantes sont envisagées :

- enfouir les vestiges et en évoquer la trace en surface,
- dégager et consolider l'arase des murs et les présenter dans une «fosse archéologique» à ciel ouvert,
- recouvrir intégralement le site d'un toit protecteur en dalle de béton ou structure légère.

Faisant le bilan des avantages et des inconvénients de chaque variante, les architectes concluent leur étude de faisabilité en recommandant la troisième piste.

Ils développent cette option en proposant un schéma de principe : voile curviligne abritant les vestiges, appuyée sur quelques piliers centraux. L'ouverture côté ville permettait de dégager une vue plongeante sur les vestiges.

Le dessin des murs sur la couverture offrait une vision globale du tracé depuis un belvédère à créer plus haut dans la falaise de Valère. Cette option ne permettait toutefois pas d'envisager une présentation muséographique *in situ* du mobilier mis au jour

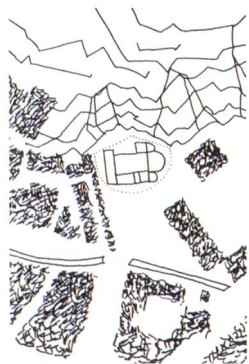


Fig. 179 – Situation.

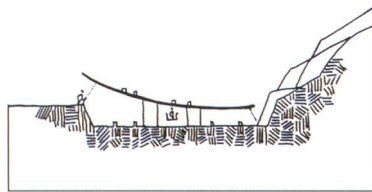


Fig. 180 – Projet de couverture.

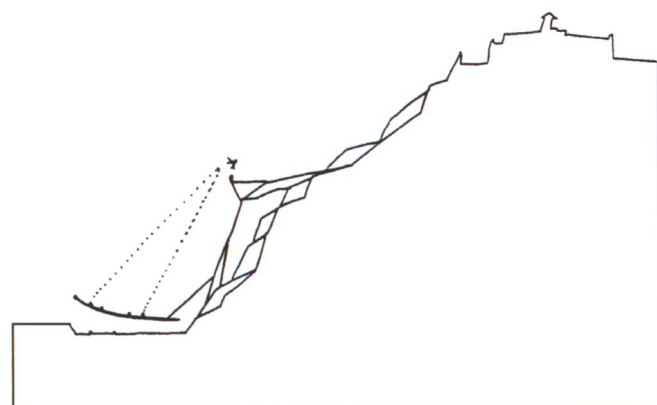


Fig. 181 – Coupe sur le projet d'observatoire.



Fig. 182 – Axonométrie 1988.

L'axonométrie éditée en 1988 pour la promotion touristique de la ville, mixant bâti réel et fictif, montre qu'à ce moment-là l'idée de construire totalement le site archéologique n'était pas encore écartée.



Fig. 183 – Vue aérienne 1992.

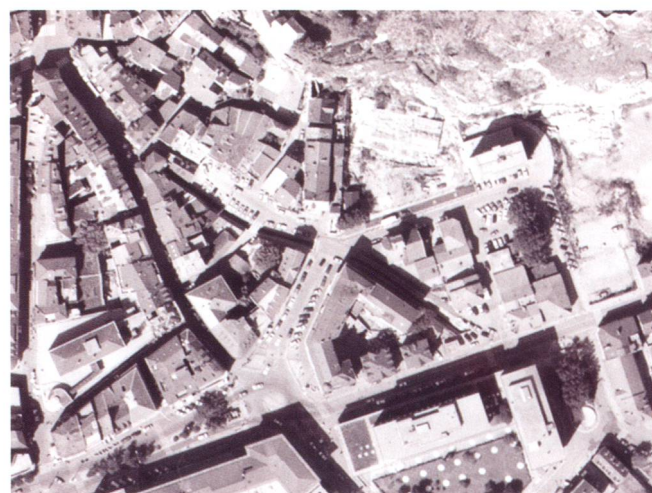


Fig. 184 – Vue aérienne 1993.

<sup>450</sup> Lorenz, de Wolff 1988.

## 1993 : ÉTUDE DE LA COUVERTURE DES VESTIGES

Poursuivant l'idée de couvrir les vestiges en vue de leur présentation publique, l'Etat du Valais mandate en 1993 le bureau d'architecture Chabbey & Voillat pour l'étude d'une couverture<sup>451</sup>.

De manière à limiter l'impact de nombreux piliers implantés sur les ruines, le projet se limite à la couverture de l'abside de la basilique pour y dévoiler les nombreuses tombes découvertes. Le visiteur y est conduit par un cheminement rectiligne venu le capter au franchissement de la Sionne.

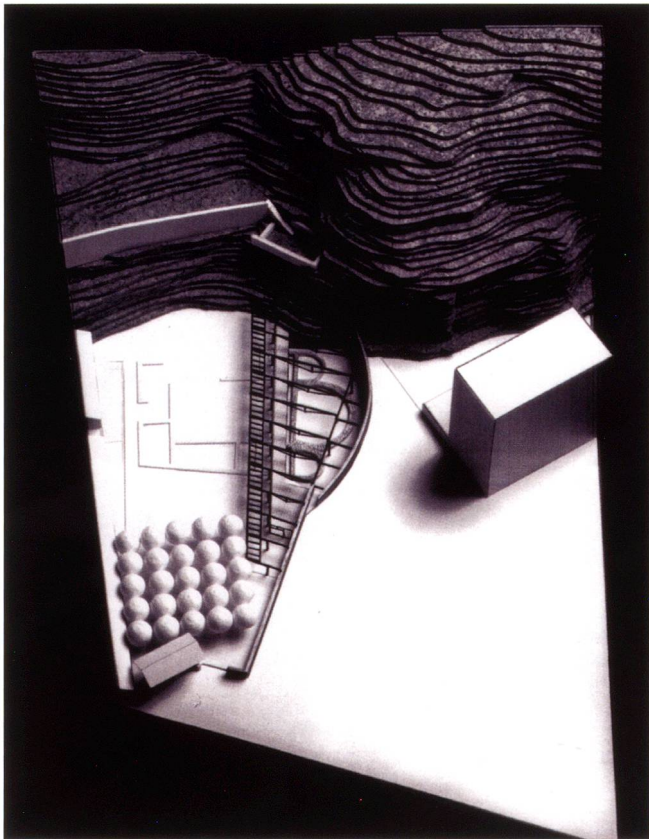


Fig. 185 – Maquette de l'étude de 1993.

## DÈS 1996 : CONSTRUCTION DU QUARTIER

L'écho de portée internationale des découvertes archéologiques exceptionnelles mises au jour à Sous-le-Scex, aurait pu justifier le rachat par les collectivités publiques des parcelles concernées sises en zone à bâtir pour en assurer leur «non constructibilité». Les circonstances en ont malheureusement voulu autrement.

En 1996, le principe de laisser construire sur la parcelle « sous réserve de préserver les vestiges visibles *in situ* » est admis. Le terrain, propriété pour env. 2/3 de la Caisse

de retraite du personnel enseignant (CRPE) et pour env. 1/3 de la Commune de Sion reste donc «constructible». Le plan de quartier préexistant est modifié pour concentrer la construction au sud de l'église funéraire et permettre de sauvegarder les vestiges principaux du site. Aussi l'emprise au sol du bâtiment de la CRPE (C) fut échancrée en son centre pour ne pas empiéter sur le tracé de la basilique.

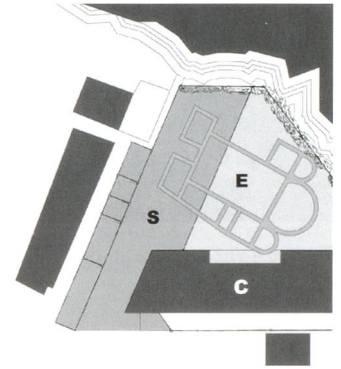


Fig. 186 – Propriétés :  
E = Etat du Valais,  
S = Commune de Sion,  
C = Immeuble «Perle du Scex»  
construit par la CRPE.

Cette modification de la «constructibilité» du site génère une diminution de l'indice d'utilisation. En contrepartie de l'indemnité payée par l'Etat du Valais à la CRPE, celle-ci cède à l'Etat sa part de terrain contenant les vestiges, situé entre le bâtiment et la base du rocher (E). La ville de Sion restant propriétaire de la partie occidentale (S), les terrains, en voie d'aboutir en mains publiques, peuvent désormais accueillir un projet de mise en valeur du site.

Le complément du plan de quartier homologué en 1998, traite à la fois la place des Tanneries, le parking du Scex, le nouvel endiguement et le franchissement de la Sionne. Ce projet sera finalement réalisé tel quel.

Pour le site funéraire, l'étude ne prévoit qu'un dessin sommaire, appelé à être aménagé indépendamment. Elle prit la forme d'une commande parallèle d'avant-projets, lancée en 2001 par le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) et les Musées cantonaux (MC) de l'Etat du Valais.



Fig. 187 – Projet d'aménagement 1998.

<sup>451</sup> Atelier Chabbey & Voillat, « Couverture de l'église funéraire de Sion, Sous-le-Scex », Département de l'instruction publique du Canton du Valais, Service des Musées, monuments historiques et recherches archéologiques, 1993.



Fig. 188 – Vue aérienne en 1998, lors de la construction du Parking du Scex.

### Problématique de la mise en valeur

« Les découvertes archéologiques ont été faites suite à des sondages préalables à la réalisation d'un immeuble commercial. Personne ne s'attendait à une découverte de première importance c'est pourquoi les fouilles n'ont pas été entreprises dans une intention de conservation ou de mise en valeur. Ce n'est qu'en découvrant, petit à petit, l'importance du site et la richesse de cette basilique funéraire que l'idée d'une conservation *in situ* est devenue évidente. Les tractations en vue de l'acquisition, par les collectivités publiques, n'ayant pas pu aboutir, le projet de construction a été légèrement déplacé de manière à permettre la conservation de la plus grande et plus intéressante partie des découvertes. On peut regretter cette situation mais il n'y a aucune alternative. Les architectes mandatés doivent «faire avec» et proposer le meilleur parti possible au vu de cette situation. Il est probable que les terrains non-bâties deviennent propriété publique afin d'assurer la conservation du site, sa mise en valeur et son accessibilité. [...] Les vestiges mis au jour par les archéologues sont d'une très grande valeur. Ces derniers ont été préservés de l'usure du temps parce qu'ils étaient enfouis sous une couche de terre et protégés ainsi des intempéries et des déprédations humaines. Leur découverte les a mis en péril. Il s'agit, pour notre génération, de ne pas satisfaire nos besoins de curiosité, nos envies de voir, de toucher et de connaître, en prenant le risque d'une destruction accélérée du site mais bien de tout mettre en œuvre pour assurer la conservation à long terme de ces vestiges. Cette conservation n'exclut pas un certain mode de présentation ou de représentation. Le projet peut s'inscrire dans un parcours de visites de la ville historique et des autres sites funéraires. Il doit s'implanter dans le contexte urbain en point d'entrée ou d'articulation, entre les traces des murs de la ville et le quartier en cours de réalisation. Il n'est pas

## 2001 : COMMANDE D'AVANT-PROJETS

### Le cadre d'intervention

En vue de la mise en valeur et de la conservation de la basilique funéraire, une commande d'avant-projets est organisée par le SBMA en 2001, invitant six bureaux d'architecture à présenter leurs propositions. Le groupe d'experts présidé par l'architecte cantonal Bernard Attinger était composé de Charles Bonnet, archéologue, expert fédéral, François Wiblé, archéologue cantonal, Charles-André Meyer, architecte de la ville de Sion et Pierre Cagna, architecte, Philippe Curdy, archéologue au service des musées cantonaux (suppléant) et Benoît Coppey, architecte au SBMA (suppléant). Le groupe d'experts s'est adjoint les services des spécialistes et consultants suivants : Alessandra Antonini, Dr en archéologie, co-responsable des fouilles «Sous-le-Scex» et experte sur le sujet<sup>452</sup>, Georges Bonvin, directeur de la CRPE, caisse de

<sup>452</sup> Antonini 2002.

impossible que la «vue aérienne» du site depuis les terrasses de Valère soit un jour accessible au public. [...]

La région sédunoise est très riche en sites funéraires. Des découvertes très récentes montrent qu'il n'est actuellement pas possible de définir une politique globale de présentation et de mise en valeur. Les moyens financiers mis à disposition de «l'archéologie cantonale» sont utilisés pour répondre aux besoins urgents qui apparaissent régulièrement en fonction de l'ouverture des chantiers de construction. Pour ces différentes raisons, il est prévu la réalisation d'une première étape de base pouvant servir de point de départ à une mise en valeur plus élaborée par étapes successives :

*Etape initiale* : pour le site, il s'agit d'assurer la conservation des vestiges tout en permettant la lecture. Le périmètre doit pouvoir être fermé au public en-dehors des heures d'ouverture. Pour l'immeuble de la CRPE il s'agit de faire des propositions d'utilisation des espaces [désignés], en vue d'une présentation du résultat des fouilles sur ce site au moyen de documents et d'objets.

*Etape finale* : en plus des objectifs de conservation le projet «final» devra prendre en compte tout le périmètre et prévoir des espaces de présentation de dimensions raisonnables. Il y a lieu de penser aux problèmes de gardiennage et aussi de vision d'ensemble. Les espaces construits en limite du rempart peuvent être réaffectés ou/et repensés pour permettre la présentation de pièces et documents en relation avec la basilique funéraire, l'historique de la ville et du bassin sédunois. »

Extrait de la directive aux architectes de la commande d'avant-projet<sup>453</sup>

<sup>453</sup> ATTINGER et al. 2000, pp.4-5.

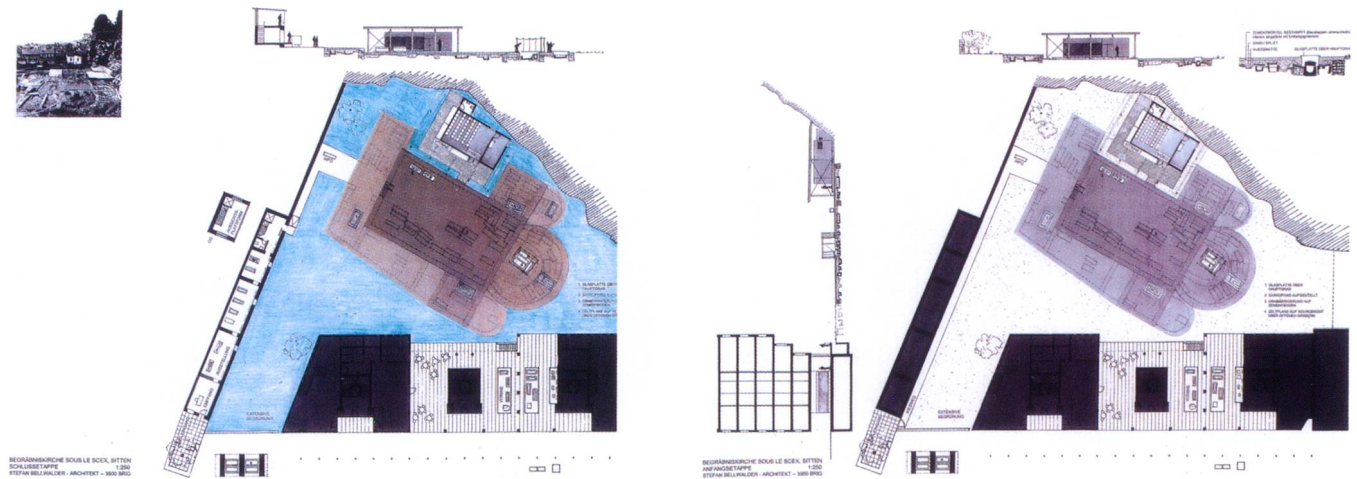
pension propriétaire d'une partie des terrains, Hans Meier, architecte mandaté pour le projet de la CRPE, Marie-Hélène Schmidt Dubas, présidente de *Sedunum Nostrum* et Pascal Varone, architecte mandaté pour l'aménagement de la place du Scex.

Les concurrents sont invités à prendre en compte la valeur du site, à proposer à la fois des mesures de conservation à long terme et sa mise en valeur par un aménagement adéquat. Il est en outre demandé un espace d'accueil dans le bâtiment CRPE, permettant la présentation du site par des moyens audiovisuels, ainsi qu'un espace vitrine, visitable ou non, pour la présentation de photos, de plans, de schémas et d'objets découverts sur le site. Enfin il s'agit de prévoir un lieu d'observation permettant la vision d'ensemble du site. Les 6 bureaux invités, Stefan Bellwalder à Brig, Berclaz - Torrent à Sion, Bonnard & Voeffray à Monthey, Dayer - Venetz à Sion, Galletti - Matter à Collombey, Nunatak,

Chervaz- Vassaux à Fully, ont présenté des projets de qualité, au demeurant fort différents dans leur philosophie, et répondant bien à la double question de la protection des vestiges archéologiques et de leur mise en valeur.

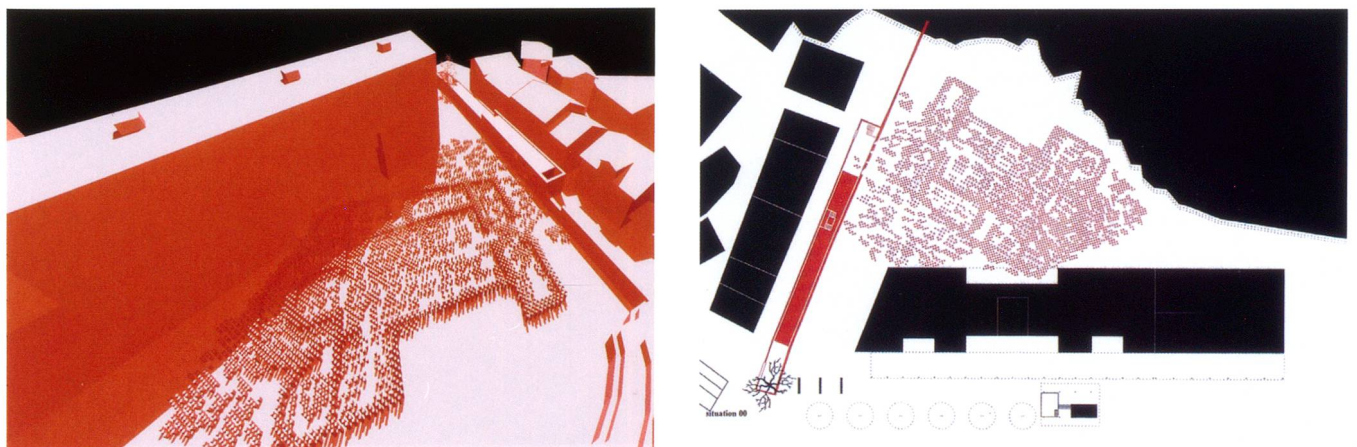
Les auteurs des six projets ont dû choisir entre le souci de montrer la réalité physique des vestiges originaux et le choix du moyen adéquat pour en proposer la compréhension. Cinq des projets gardaient les vestiges enfouis sous terre et optaient pour une représentation plus ou moins abstraite en surface : réaliste et historique (Stefan Bellwalder), sculpturale et ludique (Berclaz & Torrent), virtuelle et iconographique (Bonnard & Voeffray), végétale et poétique (Dayer & Venetz), graphique et didactique (Galetti & Matter), minérale et schématique (Nunatak Chervaz & Vassaux). Seul le projet de Galetti & Matter proposait un contact direct avec une partie des vestiges, protégés sous un volume les couvrant.

## 1. Stefan Bellwalder



**Fig. 189** – Le projet procédait par interventions différenciées selon la situation, tirant parti de chaque spécificité pour y apporter une réponse sur mesure. Le contact direct avec les vestiges s'opérait ainsi ponctuellement par la création de fenêtres archéologiques, ouvrantes ou non et de sarcophages exposés in situ. Le marquage des tombes était tracé à la surface du béton.

## 2. Berclaz & Torrent



**Fig. 190** – Le projet prévoyait une restitution tridimensionnelle du tracé et des profils des vestiges, sur le principe du conformateur des archéologues, au moyen de pilotis émergeant à différentes hauteurs, évoquant un espace entre cimetière et espace ludique.



## 6. Nunatak (Chervaz & Vassaux)

### Le projet lauréat

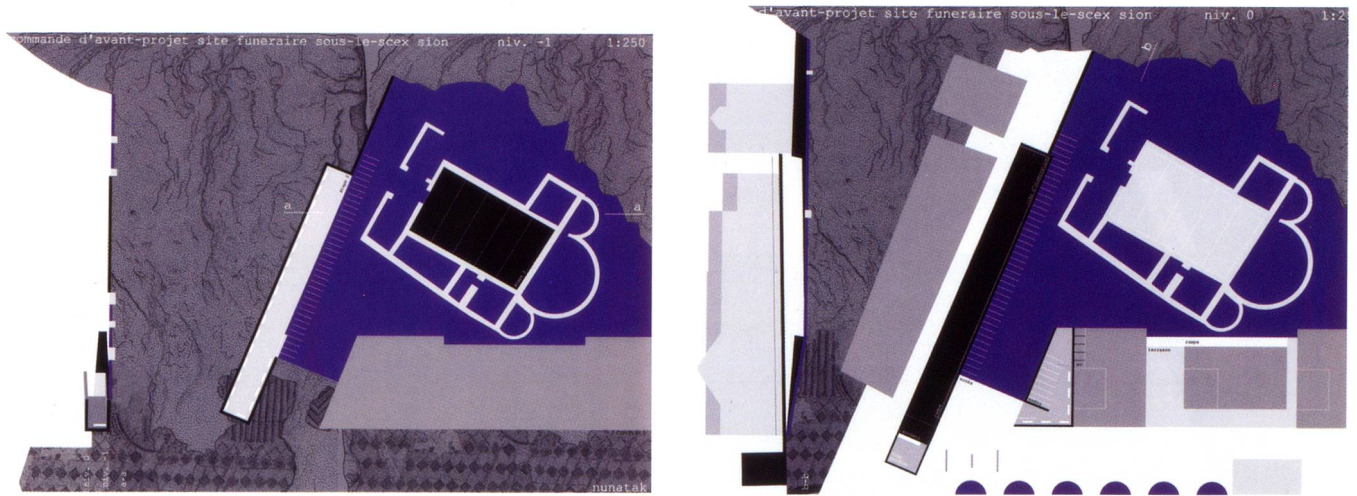


Fig.194 – Le projet lauréat, sobre et minéral.

#### Extrait du rapport du groupe d'experts<sup>454</sup> :

« L'analyse contextuelle du lieu identifie des axes de convergence, dont le point de rencontre devient le lieu emblématique de l'entrée du site. A partir de cette option de base, tout s'articule aisément dans une mise en scène expressionniste des différents composants, qui en facilite la perception. Ainsi le plan de l'église funéraire se lit très clairement comme élément majeur de la composition.

Son support, c'est-à-dire le site qui le contient, ambitionne cependant de le dépasser et de le mettre en relation tant avec la vieille ville qu'avec la place du Midi par un renforcement du dispositif d'entrée. C'est à ce titre qu'est faite la proposition d'utiliser, après échange de surfaces, l'angle ouest du bâtiment de la CRPE pour en faire un local de réunion et de projection, combiné avec le restaurant, tandis que l'édifice muséographique sert de contenant, d'une part, mais aussi de rampe-promenade fonctionnant comme point de vue sur l'église funéraire et, en se retournant, sur la vieille ville. L'enfoncement progressif de ce volume dans le terrain évoque l'activité des fouilles archéologiques et permet d'étendre l'exiguïté du site jusqu'aux façades de la vieille ville.

Bonne dans son principe, la mise en œuvre du système de protection des vestiges reste une question qui - et c'est le cas pour toutes les solutions - doit être discutée avec les archéologues.

On doit peut-être dire que la dalle de béton marque trop fortement la nef centrale. Celle-ci, malgré sa centralité, n'est pas, en effet, le lieu archéologiquement le plus signifiant, même situé au centre des parcours dans le site.

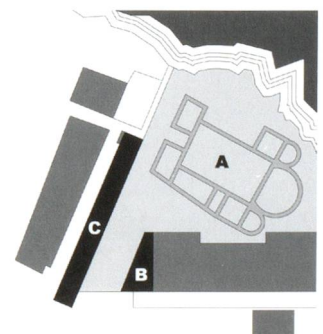
A noter d'ailleurs, que son accessibilité générale s'avère bonne. Par l'unification des niveaux, la prairie sèche, élément pertinent dans la composition d'ensemble, se raccorde en effet bien aux arasées des murs proposés.

Et le tout, rationnel dans sa mise en œuvre, se révèle également facile à maîtriser dans son entretien. »

<sup>454</sup> ATTINGER et al. 2001, p.8

Ainsi, le parti plébiscité retient la protection sous terre des vestiges, le marquage en surface du tracé des murs successifs de la basilique (A), la création d'un espace d'accueil des groupes dans le bâtiment de la CRPE (B), la construction d'un espace d'exposition muséographique de site, semi-enterré, sous forme de vitrine visitable (C) et toiture en rampe-promenade, invitant le visiteur à prendre de la hauteur pour observer le site par ailleurs tenu volontairement inaccessible

Fig.195 –  
A. conservation des vestiges et réaménagement du terrain;  
B. aménagement d'un espace d'accueil et de présentation;  
C. construction d'un lieu de conservation et d'exposition du « mobilier » archéologique lithique découvert sur place.



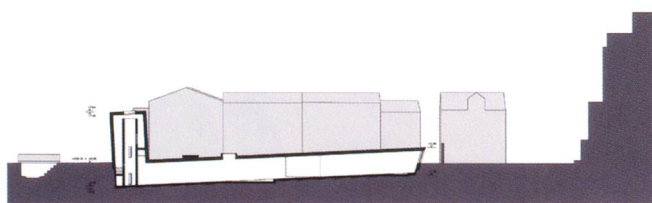
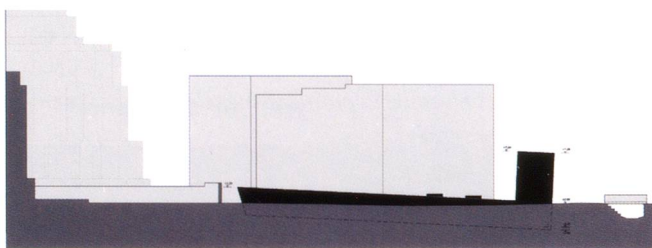
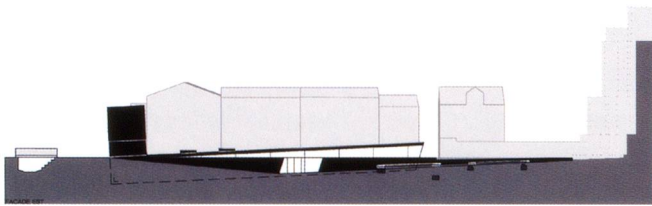
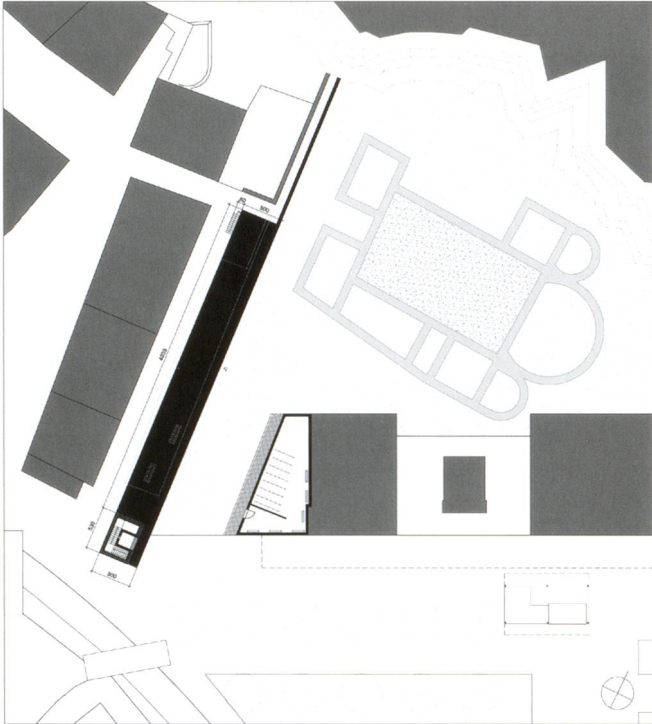


Fig. 196 – Projet mis à l'enquête en 2002 et autorisé.

au public. À l'intérieur de ce volume, l'escalier-tour reliant le sous-sol au niveau de la ville présente chronologiquement sur ses parois toute la stratigraphie des 7000 ans d'occupation du site.

C'est donc sur la base de ce concept que fut développé le projet lauréat, en vue de sa réalisation.

### Destinée

Etre en possession d'un projet de qualité faisant suite à une procédure comparative de sélection pouvait laisser augurer d'une réalisation de l'aménagement du site dans la foulée. Las, les difficultés résultant de la possession commune du terrain par deux entités publiques aux objectifs divergents ont constitué une entrave fatale à la réalisation du projet lauréat. Alors que le Canton entendait mener derechef les travaux d'aménagement et rassembla les moyens financiers correspondants, la Commune de Sion n'était pas prête à céder sa propriété pour cette cause. Le crédit d'engagement pour l'aménagement du site et de l'espace d'accueil, ainsi que pour la construction de l'espace d'exposition semi-enterré n'a ainsi pu être présenté au Grand Conseil et l'intervention fut mise en veilleuse pour quelques années. Les vestiges furent ensablés dans l'expectative de leur mise en valeur.



Fig. 197 – Vue aérienne 2003 sur les vestiges ensablés.

## L'AMÉNAGEMENT POST-CONCOURS

### Marquages 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> étape

Après deux ans d'incertitude sur l'avenir du site, l'Etat du Valais procéda en 2004 à une réduction du projet initial et engagea en 2005 les travaux de marquage des murs sur son propre terrain. Le tracé de la basilique étant situé à cheval sur



Fig. 198 – Vue des bâtiments de la frange ouest en 2005, avant leur démolition.



Fig. 201 – Vue du site en mai 2008, après le premier marquage partiel.



Fig. 199 – Vue des bâtiments de la frange ouest en 2005, avant...



Fig. 202 – Vue du site en juin 2011, avec le premier marquage partiel.



Fig. 200 – ... et en 2011, après leur démolition.

principales pièces monumentales du site funéraire. Les deux premières années, cet espace servit d'atelier de restauration des grandes stèles, avant de devenir un espace d'accueil ouvert uniquement lors de visites guidées.

En 2013, la ville de Sion entreprit finalement l'aménagement de sa part de propriété, et compléta le marquage au sol de la basilique funéraire, la faisant ainsi apparaître dans son emprise intégrale. Lors des travaux de marquage de la seconde partie du site, la végétation recouvrant les surfaces intérieures de la basilique fut remplacée par un revêtement minéral en gravier. En effet, la végétation maigre, tapissant le sol selon les intentions du projet lauréat, s'est avérée beaucoup plus foisonnante, perturbant la lecture du tracé dès que l'herbe prenait de la hauteur.

les propriétés de la Commune et du Canton, cette mise en perspective ne laissait toutefois percevoir que partiellement le plan de l'édifice et privait l'observateur de sa compréhension.

En complément à ce traitement extérieur, l'Etat du Valais entreprit en 2006 l'aménagement de l'espace d'accueil en installant une grande photo aérienne des lieux et en présentant les



Fig. 203 – Le plan basilical sous sa forme minérale en 2013.

### La rampe

La démolition des dépôts longeant la limite orientale du site en 2006 fit ressurgir la question de son aménagement. Le projet issu du concours prévoyait de construire à cet emplacement un espace d'exposition muséographique plongeant dans le sol. Ce pan du projet ayant été définitivement abandonné, les architectes lauréats proposèrent de le remplacer par une simple rampe, permettant au visiteur de prendre un peu de hauteur pour appréhender la vision du site. Privé de sa seconde justification fonctionnelle comme espace d'exposition, ce volume réduit fit l'objet d'oppositions lors de sa mise à l'enquête publique et fut abandonné. Seule la construction de son avatar en tubulures provisoires put être réalisé dans le cadre de la manifestation « *Sion, 10'000 ans d'histoire* » qui anima le site du printemps à l'automne 2016.



Fig. 204 – Caroline Brunetti, archéologue cantonale, sur la rampe provisoire installée en 2016 pour la manifestation « *Sion 10'000 ans d'histoire* ».

### Le marquage de tombes

Afin de rendre plus perceptible la fonction funéraire de la basilique, les architectes proposèrent de disposer sur le sol une série de plaques d'acier Corten symbolisant le marquage exact en taille, orientation et position de tombes choisies de manière représentative, à l'intérieur et à l'extérieur de la basilique funéraire, pour bien relever le fait que les nombreuses



Fig. 205 – Le site en 2016.



Fig. 206 – Visite commentée de l'espace de présentation réaménagé en 2016.

tombes de Sous-le-Scex ont été découvertes sur toute l'étendue du site.

« *Sion, 10'000 ans d'histoire* » donna aussi l'occasion aux Musées cantonaux de réaménager l'espace d'exposition situé dans le bâtiment de la « Perle du Scex » et d'étoffer la présentation des objets archéologiques liés au site. Cet espace fut maintenu en fonction jusqu'à fin 2017.

### Aménagement 2019

Dernière intervention à ce jour, la pose par la ville de Sion du revêtement en dalles et pavés de la promenade supérieure en limite ouest du site, a suscité une nouvelle proposition pour finaliser l'aménagement du site, dont la forme minérale ne pouvait être garantie en raison de la pousse intempestive de la végétation. Ce projet est issu des réflexions du groupe de travail ville-canton sur l'archéologie sédunoise fondé en 2015 pour le projet « *Sion, 10'000 ans d'histoire* ».

Ainsi, l'intervention 2019 prévoit l'aménagement du site pour que le public puisse se l'approprier. La construction d'un escalier d'accès débouchant en contrebas dans l'axe de la basilique, à l'emplacement même de l'entrée occidentale, la pose de bancs en forme de fleur, l'inscription sur les plaques d'acier des données factuelles (époque, genre et âge...) relatives aux défunts découverts dans les tombes

qu'elles représentent, ainsi que le remplacement du gravier par du poussier à l'intérieur de l'édifice contribueront à établir un lien entre la génération qui occupera les lieux et celles précédentes.



Fig. 207 – Situation du front ouest en 2019.



Fig. 208 – Aménagement de la promenade supérieure et du site en contrebas en 2019.

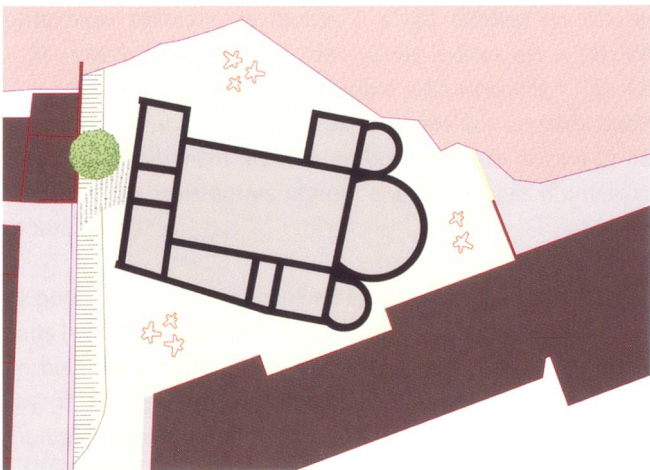


Fig. 209 – Projet d'aménagement 2019.

### Regards conclusifs

Les différents heurs et malheurs ponctuant l'histoire du site de Sous-le-Scex depuis sa découverte en 1984 soulignent les perturbations suscitées dans la vision linéaire du développement urbanistique par l'irruption de découvertes archéologiques dans un contexte urbain. Ce cas n'est toutefois pas une exception : en urbanisme, les revirements de situation bousculant les paradigmes de départ sont nombreux. La ville reste un tissu vivant et donc mouvant, reflétant les aléas de son histoire ancienne et récente, l'important étant de les reconnaître et de leur attribuer leur juste rôle.

D'aucuns regretteront de voir disparaître certains vestiges «sacrifiés» sur l'autel de la science pour être étudiés, et de voir ré-enfouis ceux qui en ont réchappé. À Sous-le-Scex, la présentation dans les meilleures conditions possibles des vestiges *in situ* et des objets intégrés aux collections des musées a prévalu lors des choix. On peut dès lors s'en réjouir, tout comme de l'aménagement 2019 renforçant le lien entre le site et la population active. Les tergiversations intermédiaires ainsi que l'impossibilité, à l'époque, de déclarer inconstructible car d'intérêt général l'ensemble du site, demeurent un regret.

L'histoire n'est qu'une page en permanente lecture. Puisse la lecture des chapitres précédents nous éclairer sur la manière d'écrire les suivants.

